

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTEX**

**Délibération n° DE\_2024\_025 du samedi 28 septembre 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 5	
Présents : 4	Absents : 0
Représentés : 1	Votants : 5
POUR : 5	CONTRE : 0
Abstention : 0	

Le vingt-huit septembre deux mille vingt-quatre à 09 heures 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame La Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de COURTIAL Anne.

Présents : COURTIAL Anne, COT Mélanie, GABRIEL Didier, BROS FACER Virginie

Absent : SELETTI Marie Dominique

Procuration : SELETTI Marie Dominique représentée par COURTIAL Anne

Secrétaire de séance : BROS FACER Virginie

Date de convocation : 24/09/2024

Date d'affichage : 24/09/2024

\*\*\*\*\*

**Autorisation recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité**

\*\*\*\*\*

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 - 1<sup>e</sup> ;

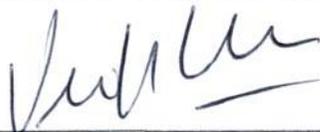
Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence de recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Madame la Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'autoriser :

- Madame la Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées par l'article 3 - 1<sup>o</sup> de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois ;
- Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré à Castex, le 28/09/2024

La secrétaire de séance,  
BROS FACER Virginie



Madame La Maire  
Anne COURTIAL

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le secrétaire exécutoire de cet acte le 08 OCT 2024  
Le Maire le 08 OCT 2024  
Le Maire le 08 OCT 2024

Date de transmission de l'acte: 08/10/2024  
Date de réception de l'AR: 08/10/2024  
009-210900841-DE\_2024\_025-DE  
A G E D I

